ment. En effet si l'on ne veut raisonner des corps & de leurs proprietez que sur les idées claires que l'on en peut avoir, on n'attribuera jamais à la matiere d'autre action que celle qu'elle tire de son mouvement. Il faut donc reconnoître que la force du ressort vient de quelque mouvement. Or ce mouvement n'est point dans les parties qui composent les corps à ressort, puisque toutes ces parties demeurent en repos les unes auprés des autres. C'est donc une necessité de dire que le mouvement, qui fait la force des corps à ressort, est celui de la matiere subtile ou invisible qui les environne, & qui en penetre les pores. On peut d'abord si l'on veut regarder cecy comme une supposition. Mais il faut le mediter serieusement pour le bien comprendre, & les autres suppositions que je vas faire ; car je consens volontiers qu'on regarde comme des suppositions ce que je vas dire On jugera plus sûrement dans la suite si ces suppositions sont des veritez ou des pures imaginations.

17. Soit A un corps ordinaire soutenu & arrêté sur un plan immobile & infiniment dur. Si on le frappe avec un marteau aussi dur que le plan, il est clair ce me semble que la partie que le marteau choque immediatement, avancera, & poussera la matiere subtile qui penetre les pores du corps A les plus proches de la partie choquée ; que cette matiere subtile pressera la partie qui l'a poussée, aussi-bien que celles du corps A qui sont plus avancées, ou plus proches du plan ; & que ces parties plus avancées en pousseront encore d'autres de même qu'on vient de dire qu'à fait la partie choquée. Or si cette matiere subtile, qui seule independemment de ce choc a de l'action, comme je viens de le prouver, trouve peu de resistance dans le corps

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: ZEN N-A 884;Leibn. Marg. 20, [15] - 13
PUBLIC DOMAIN